

RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2025

Le débat d'orientation budgétaire s'est tenu lors du Conseil Municipal du 13 novembre 2024, dans le délai légal (L.2312-1 du CGCT) des deux mois précédant le vote du budget par l'assemblée.

Le Budget Primitif (BP) constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte (loi du 2 mars 1982) et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile. Ce principe d'annualité budgétaire comporte quelques aménagements pour tenir compte d'opérations prévues et engagées mais non dénouées en fin d'année.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par de l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Les documents budgétaires remis à l'ensemble des membres du Conseil Municipal, répondent aux exigences du cadre légal comptable et budgétaire des instructions comptables et budgétaires (M57 et M4). La présentation est issue du logiciel de l'Etat TOTEM. Celui-ci formate les données budgétaires pour la télétransmission au contrôle de légalité à la Préfecture de Gironde.

BUDGET PRIMITIF 2025 : LE BUDGET PRINCIPAL

Le budget principal retranscrit financièrement l'action municipale dans le périmètre des compétences générales de la commune de La Teste de Buch.

Ce budget est régi par l'instruction budgétaire et comptable M57 depuis le 1^{er} janvier 2024. Sa forme et sa présentation répondent par conséquent aux obligations prévues à l'article L.2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) à savoir :

- I) Informations générales,
- II) Présentation générale du budget,
- III) Vote du budget,
- IV) Annexes.

Afin d'en simplifier l'approche et la lecture, il vous est proposé d'aborder le Budget Primitif 2025 sous l'angle de la présentation générale du budget figurant dans les paragraphes II A2 et II A3 du document budgétaire.

Cette présentation se déclinera selon le schéma suivant :

- Section de fonctionnement :
 - Recettes :
 - Recettes réelles
 - Recettes d'ordre
 - Dépenses :
 - Dépenses réelles
 - Dépenses d'ordre
- Section d'investissement :
 - Recettes :
 - Recettes réelles
 - Recettes d'ordre
 - Dépenses :
 - Dépenses réelles
 - Dépenses d'ordre

L'évolution sera abordée sur le même niveau d'étape budgétaire à savoir le budget primitif, pour l'exercice 2025 en comparaison avec celui de 2024.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement du Budget Primitif 2025 retrace les opérations courantes nécessaires au bon fonctionnement courant des services de la ville.

Au Budget Primitif 2025, cette section s'équilibre en dépenses et en recettes à un montant total de 50 196 770 € (49 070 100 € en 2024).

1 - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitres et libellés	Budget Primitif 2024	Budget Primitif 2025
Chapitre 013 : Atténuation de charges	36 000,00 €	203 080,00 €
Chapitre 70 : Produits des services, du domaine et vente	2 153 930,00 €	3 269 440,00 €
Chapitre 73 : Impôts et taxes	175 200,00 €	139 110,00 €
Chapitre 731 : Fiscalité locale	40 802 930,00 €	41 489 610,00 €
Chapitre 74 : Dotations et participations	5 016 220,00 €	4 350 830,00 €
Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	435 820,00 €	294 700,00 €
Total des recettes de gestion courante	48 620 100,00 €	49 746 770,00 €
Chapitre 76 : Produits financiers		
Chapitre 77 : Produits exceptionnels		
Total des recettes réelles de fonctionnement	48 620 100,00 €	49 746 770,00 €
Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sect	450 000,00 €	450 000,00 €
Total des recettes d'ordre de fonctionnement	450 000,00 €	450 000,00 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	49 070 100,00 €	50 196 770,00 €

A) LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT : 49 746 770 €

Les recettes réelles de fonctionnement correspondent aux recettes qui génèrent des flux de trésorerie en provenance de tiers (encaissements).

Elles comprennent d'une part, les recettes de gestion courante, d'autre part, les produits financiers et les produits exceptionnels.

Les recettes de gestion courante : 49 746 770 €

Chapitres et libellés	Budget Primitif 2024	Budget Primitif 2025
Chapitre 013 : Atténuation de charges	36 000,00 €	203 080,00 €
Chapitre 70 : Produits des services, du domaine et vente	2 153 930,00 €	3 269 440,00 €
Chapitre 73 : Impôts et taxes	175 200,00 €	139 110,00 €
Chapitre 731 : Fiscalité locale	40 802 930,00 €	41 489 610,00 €
Chapitre 74 : Dotations et participations	5 016 220,00 €	4 350 830,00 €
Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	435 820,00 €	294 700,00 €
Total des recettes de gestion courante	48 620 100,00 €	49 746 770,00 €

Les recettes de gestion courante sont les ressources pérennes de la collectivité. Elles garantissent l'équilibre financier des dépenses liées à l'action municipale sur le long terme.

➤ Chapitre 013 : les atténuations de charges : 203 080 €

Ce chapitre retrace les recettes atténuant les charges de personnel.

Chapitres et libellés	Budget Primitif 2024	Budget Primitif 2025
Chapitre 013 : Atténuation de charges	36 000,00 €	203 080,00 €

Ces recettes prévisionnelles correspondent :

- Remboursements indemnités journalières et charges sociales lors d'absence pour maladie pour 30 000 €,
- Remboursement part salariale et patronale d'un agent en détachement pour 17 420 €,
- Part agent des tickets restaurants pour 155 660 €.

➤ Chapitre 70 : Produits des services : 3 269 440 €

Ce chapitre retrace les ventes, les prestations de service et produits afférents aux activités annexes des services municipaux.

Chapitres et libellés	Budget Primitif 2024	Budget Primitif 2025
Chapitre 70 : Produits des services, du domaine et vente	2 153 930,00 €	3 269 440,00 €

Ces recettes des services sont particulièrement dépendantes des événements (hausse des prix, inflation, crise sanitaire, ...) qui font fluctuer la fréquentation et le recours aux services de la ville. Les produits de services se déclinent en :

- Recettes des services municipaux correspondant aux produits payés par les usagers : Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) = 240 000 €, Garderies périscolaires =

- 162 000 €, Crèches municipales = 234 000 €, Activités club ados = 2 600 €, Activités des maisons de quartier = 10 000 €, Billetterie du théâtre Cravey = 307 500 €, Adhésions au Conservatoire de musique = 39 000 €, sports = 6 200 €,
- Redevances d'occupation du domaine public telles que les permissions de voirie, les redevances des concessionnaires de réseaux publics (électricité, gaz, télécom...) = 267 010 € et les concessions dans les cimetières = 40 000 €,
 - Remboursements charges des usagers du domaine privé communal : TEOM = 12 000 €,
 - Remboursements de frais portés par la ville ainsi que les frais liés aux mises à disposition d'agents tels que les budgets annexes Pôle nautique = 93 160 € et Ile aux Oiseaux = 61 000 € ; ainsi que le CCAS = 244 100 € et à l'EPIC Office du Tourisme Hippocampus = 73 750 € / Office de Commerce et d'Artisanat = 136 120 €,
 - Congé paternité = 1 000 €,
 - Recettes des ventes de bois = 40 000 €,
 - Part de la Ville sur la coupe de bois suite à l'incendie = 1 300 000 €.

➤ **Chapitre 73 : Impôts et taxes : 139 110 €**

Avec la nomenclature M57 le chapitre 73 de la nomenclature M14 s'est scindé en 2 parties : chapitre 73 « Impôts et taxes » et chapitre 731 « Fiscalité locale ».

Chapitres et libellés	Budget Primitif 2024	Budget Primitif 2025
Chapitre 73 : Impôts et taxes	175 200,00 €	139 110,00 €

Désormais ce chapitre budgétise :

- ❖ Les compensations de fiscalité de la COBAS pour un montant de 80 000 € (80 200 € au BP 2024). C'est en lien direct avec l'attribution de compensation (dépense de fonctionnement au chapitre 65) versée par la Ville à la COBAS.
- ❖ Le reversement du prélèvement Etat sur les produits des jeux pour les paris hippiques conformément à la loi de finances 2019 pour 59 110 € (95 000 € au BP 2024) ajusté selon le réalisé à l'exercice 2023 bien que l'année 2024 soit supérieure.

➤ **Chapitre 731 : Fiscalité directe : 41 489 610 €**

Les impôts et taxes figurent au chapitre 731 du budget. Ces recettes sont la ressource essentielle de la collectivité.

Chapitres et libellés	Budget Primitif 2024	Budget Primitif 2025
Chapitre 731 : Fiscalité locale	40 802 930,00 €	41 489 610,00 €

Ce chapitre comprend :

- ❖ Les contributions directes pour un montant prévisionnel attendu de 35 547 470 € (34 434 160 € au BP 2024) dont la variation s'explique par :
 - Revalorisation de 2 % des bases entre 2024 et 2025 (884 324 €),
 - L'effet du coefficient correcteur (92 767 €)
 - Majoration de Taxe Habitation sur résidences secondaires (136 220 €).

Dans l'attente des bases prévisionnelles 2025, le produit inscrit au Budget Primitif 2025 est :

- Produit de la taxe d'habitation perçue au titre des résidences secondaires majoré de 35 % avec revalorisation des bases de 2 %,
- Produit attendu de la taxe foncière sur les propriétés bâties conformément aux dispositions prévues dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation,
- Complément de l'Etat en fonction du différentiel des ressources 2020 (effet du coefficient correcteur),
- Produit de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales est compensée par le transfert du produit départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties et par le versement par l'Etat d'un complément permettant de maintenir le produit perçu antérieurement par le biais d'un coefficient correcteur. A cela s'ajoute l'adoption de la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et la revalorisation des bases.

L'engagement de la municipalité sur la baisse de 20 % sur le taux communal 2020 de la taxe foncière sur les propriétés bâties est maintenu. Cette perte de recette est compensée par une efficience de l'ensemble des ressources de la collectivité et une optimisation des dépenses.

- ❖ Les autres recettes fiscales pour un montant estimé à 5 942 140 € (6 368 770 € au BP 2024) comprennent :
 - La taxe additionnelle aux droits de mutation (TADM) = 3 500 000 € (identique au BP 2024),
 - Les taxes sur les passagers du bancs d'Arguin = 24 500 € (20 000 € au BP 2024),
 - La taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) = 947 110 € (928 000 € au BP 2024),
 - La redevance des mines = 200 240 € (220 000 € au BP 2024),
 - La taxe de séjour prévisionnelle = 900 000 € (1 340 000 € au BP 2024) qui sera reversé à l'EPIC Hippocampus Office de Tourisme / Office de Commerce et d'Artisanat,
 - Les impôts sur les spectacles = 5 220 € (5 400 € au BP 2024),
 - La taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) = 365 070 € (343 370 € au BP 2024).

Les recettes de refacturation des taxes d'ordures ménagères sont désormais comptabilisées au chapitre 70 pour la qualité comptable.

➤ **Chapitre 74 : Dotations et participations : 4 350 830 €**

Ce chapitre retranscrit les produits en provenance de l'Etat et des principaux partenaires que sont la CAF, la COBAS, le Conseil Départemental, la Région Nouvelle Aquitaine et l'Union Européenne.

Chapitres et libellés	Budget Primitif 2024	Budget Primitif 2025
Chapitre 74 : Dotations et participations	5 016 220,00 €	4 350 830,00 €

L'ensemble de ces recettes s'établit ainsi :

- Dotation forfaitaire des communes = 2 410 000 € (2 371 770 € au BP 2024),
- Compensation de l'Etat au titre de contributions directes prévues pour un montant de 307 210 € (237 700 € au BP 2024),
- Subventions des différents partenaires de la Ville (Etat, Conseil Départemental, Conseil Régional, Union Européenne, Caisse d'Allocations Familiales et COBAS) = 1 633 620 € :
 - Secteur Petite Enfance : 943 590 €,
 - Jeunesse et Education : 428 250 €,
 - Vie des quartiers : 180 500 €,
 - Entretien et gestion des prés-salés : 2 160 €,
 - Etudes préalable au plan plage lacustre à Cazaux : 7 500 €,
 - Délivrance d'actes civil : 2 000 €,
 - Titres sécurisés (CNI, passeport) : 26 240 €,
 - Surveillance, gestion et nettoyage des plages : 30 000 € EPIC Hippocampus
 - Sports CAP 33 : 8 180 €,
 - Dotation de recensement : 5 200 €.

➤ **Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante : 294 700 €**

Ces recettes correspondent essentiellement aux loyers et aux différentes redevances.

Chapitres et libellés	Budget Primitif 2024	Budget Primitif 2025
Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	435 820,00 €	294 700,00 €

Les recettes se composent ainsi :

- Les charges de gestion courante et les apurements de rattachements : 100 010 €,
- Les loyers et locations de salles : 182 740 €,
- Refacturation assurances, téléphonie et consommations copieurs aux budgets annexes : 6 950 €,
- Refacturation de frais de formation dans le cadre d'un départ pour mutation externe : 5 000 €.

Les remboursements par l'EPIC Hippocampus des charges portées par la Ville ont été transférés au chapitre 70.

B) LES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT : 450 000 €

Les recettes d'ordre de fonctionnement n'ont pas d'incidence sur la trésorerie de la collectivité, il s'agit d'un jeu d'écritures qui ne donne lieu ni à encaissement ni à décaissement.

Voir explication du principe en Dépenses d'ordre de fonctionnement.

Chapitres et libellés	Budget Primitif 2024	Budget Primitif 2025
Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sect	450 000,00 €	450 000,00 €

Ce chapitre retrace les dépréciations de subventions reçues transférables au compte 777 « Quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat » = 200 000 € et la valorisation des travaux en régie figurant au compte 722 « Travaux en régie – Immobilisations corporelles » = 250 000 €.

2 - LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitres et libellés	Budget Primitif 2024	Budget Primitif 2025
Chapitre 011 : Charges à caractère général	9 730 380,00 €	10 482 750,00 €
Chapitre 012 : Charges de personnel	23 508 210,00 €	23 508 670,00 €
Chapitre 014 : Atténuation de produits	3 175 100,00 €	3 219 590,00 €
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	3 426 370,00 €	3 315 180,00 €
Total des dépenses de gestion courante	39 840 060,00 €	40 526 190,00 €
Chapitre 66 : Charges financières	513 200,00 €	793 000,00 €
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	50 000,00 €	50 000,00 €
Chapitre 022 : dépenses imprévues		
Total des dépenses réelles de fonctionnement	40 403 260,00 €	41 369 190,00 €
Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement	3 866 840,00 €	3 957 580,00 €
Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sect	4 800 000,00 €	4 870 000,00 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	8 666 840,00 €	8 827 580,00 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	49 070 100,00 €	50 196 770,00 €

A) LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT : 41 369 190 €

Les dépenses réelles de fonctionnement correspondent aux dépenses qui génèrent des flux de trésorerie en direction de tiers (décaissements).

Elles comprennent d'une part, les dépenses de gestion courantes, d'autre part, les charges financières et les charges exceptionnelles.

Les dépenses de gestion courante : 40 526 190 €

Chapitres et libellés	Budget Primitif 2024	Budget Primitif 2025
Chapitre 011 : Charges à caractère général	9 730 380,00 €	10 482 750,00 €
Chapitre 012 : Charges de personnel	23 508 210,00 €	23 508 670,00 €
Chapitre 014 : Atténuation de produits	3 175 100,00 €	3 219 590,00 €
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	3 426 370,00 €	3 315 180,00 €
Total des dépenses de gestion courante	39 840 060,00 €	40 526 190,00 €

Ces charges correspondent aux dépenses liées directement à l'activité de service public.

➤ Chapitre 011 : Charges à caractère général : 10 482 750 €

Ce chapitre retrace les dépenses réelles telles que les acquisitions de fournitures, de prestations de services ainsi que les taxes payées par la Ville pour l'action municipale. Ces dépenses sont essentiellement composées des fournitures, des fluides (eau, électricité, chauffage urbain), des contrats de prestation de service, des assurances, de l'entretien, la réparation, la maintenance, les charges locatives et les impôts payés par la ville.

Chapitres et libellés	Budget Primitif 2024	Budget Primitif 2025
Chapitre 011 : Charges à caractère général	9 730 380,00 €	10 482 750,00 €

Ces dépenses sont orientées à la hausse de 752 370 € par rapport au BP 2024 en raison de la poursuite de l'inflation supérieure à 2 % qui impacte désormais l'ensemble des dépenses de la commune ainsi qu'une forte inflation au niveau de l'énergie et des matières premières.

Il est à noter que le déploiement de la nomenclature fonctionnelle a démultiplié les lignes budgétaires tout en participant à la qualité comptable comme le travail sur les imputations budgétaires.

Les principales variations sont notamment :

- Energie – électricité sur tous les points de distribution : + 100 300 €,
- Autres fournitures non stockées essentiellement cadre de vie jardins et espaces verts des sports : + 18 900 €,
- Fournitures de petits équipements essentiellement garage, travaux jardins, travaux voirie et régie bâtiments : - 13 150 €,
- Fournitures administratives essentiellement administration et culture : - 8 850 €,
- Autres matières et fournitures essentiellement protocole, écoles maternelles et maisons de quartiers : + 12 820 €,
- Prestations de services (transfert vers Autres frais divers) : - 532 340 €,
- Location de biens matériels : illuminations de Noël : + 143 250 € (dont 135 000 € de transfert de la nature « prestations de services »),
- Entretien de terrains et stades : + 28 400 €,
- Entretien de bâtiments publics : + 58 750 €,
- Entretien de voiries : - 42 500 €,
- Entretien des réseaux essentiellement des eaux pluviales et des perrés : - 35 500 €,
- Entretien du matériel roulant : + 34 800 €,
- Entretien des autres biens mobiliers essentiellement voirie, kiosque Petit Nice et nettoyage des vêtements des agents : + 60 420 €,
- Maintenance des sanitaires publics et des équipements sportifs : - 34 070 €,
- Assurance multirisques : + 108 050 €,
- Assurance obligatoire dommage-construction : - 20 000 €,
- Etudes et recherches essentiellement voiries : + 22 750 €,
- Formations pour l'ensemble des agents et des métiers : + 26 110 €,
- Autres frais divers essentiellement transfert des prestations de services (532 K€) pour la qualité comptable dont traitement des déchets, prestations informatiques, stratégie locale, l'éclairage public, démarche Responsabilité Sociétale des Organisation (RSO), multi accueil petite enfance, sonorisation d'évènements, programmation festival Olivier Marchal et ajout de variations sur prestations pour la communication et l'informatique et autres services : + 666 350 €,
- Autres honoraires et conseils essentiellement pour concertation publique : + 29 480 €,
- Frais d'actes et de contentieux : - 22 120 €,
- Frais divers essentiellement garage et urbanisme : - 12 500€,
- Annonces et insertions essentiellement communication : + 8 850 €,
- Réceptions essentiellement intendance et démarche Responsabilité Sociétale des Organisation (RSO) : + 27 360 €,

- Catalogues et imprimés essentiellement communication : - 50 690 €,
- Publications pour communication : + 35 000 €,
- Divers essentiellement promotion de la ville et plateaux repas : + 19 580 €,
- Transports de personnes extérieures à la collectivité essentiellement pour les écoles : + 11 280 €,
- Frais d'affranchissement : - 9 850 €,
- Frais de télécommunications : - 30 000 €,
- Frais de gardiennage : + 8 250 €,
- Frais de nettoyage des locaux : + 76 430 €,
- Autres prestations d'activités essentiellement maisons de quartiers et culture : + 38 680 €,
- Taxes foncières : + 11 200 €.

➤ **Chapitre 012 : Charges de personnel : 23 508 670 €**

Ce chapitre retrace l'ensemble des charges de personnel que représentent les rémunérations, les charges sociales salariales et patronales du personnel municipal.

Chapitres et libellés	Budget Primitif 2024	Budget Primitif 2025
Chapitre 012 : Charges de personnel	23 508 210,00 €	23 508 670,00 €

Les dépenses sont à la hausse de 460 € par rapport au Budget Primitif 2024.

En lien avec la mise en place des lignes directrices de gestion 2021/2026, la démarche RSO intègre une thématique dédiée aux ressources humaines et souhaite maintenir et maîtriser la masse salariale suivant différents plans d'actions malgré les hausses de cotisations patronales qui se profilent en 2025.

La gestion de la masse salariale agit sur les causes exogènes et les causes liées à la politique des ressources humaines de la commune :

- Redéploiement des effectifs via les mobilités internes,
- Mise en œuvre des dispositifs d'accompagnement au retour ou au maintien dans l'emploi,
- Interrogation de l'organisation des services suite aux départs en retraite,
- Poursuite de la prévention des risques professionnels et des suivis médicaux statutaires approfondis,
- Continuation de la lutte contre l'absentéisme avec réflexion et mise en œuvre de leviers indemnitaires,

- Participation en année pleine de l'abondement employeur à 3,50 € sur la valeur faciale de 7 € des tickets restaurants qui renforce le pouvoir d'achat des agents communaux et favorise le commerce local).

➤ **Chapitre 014 : Atténuations de produits : 3 219 590 €**

Ce chapitre retranscrit l'ensemble des prélèvements opérés sur les produits fiscaux communaux.

Chapitres et libellés	Budget Primitif 2024	Budget Primitif 2025
Chapitre 014 : Atténuation de produits	3 175 100,00 €	3 219 590,00 €

Ces dépenses se déclinent en :

- Prélèvement au titre de l'article 55 de la loi Solidarité Rurale et Urbaine (SRU) correspondant aux pénalités de déficit de logements sociaux = 918 100 € (570 000 € au BP 2024),
- Attribution de compensation (AC) versée à la COBAS = 665 000 € (identique au BP 2024),
- Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) = 736 490 € (600 100 € au BP 2024),
- Taxe de séjour reversée à l'EPIC Hippocampus OT/OCA dont 10 % sur N-I au Département = 900 000 € (1 340 000 € au BP 2023).

➤ **Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : 3 315 180 €**

Chapitres et libellés	Budget Primitif 2024	Budget Primitif 2025
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	3 426 370,00 €	3 315 180,00 €

Ces dépenses s'articulent :

- ❖ Les contingents obligatoires = 200 000 €
 - Participation écoles privées Saint Vincent et Saint Thomas = 200 000 € (189 000 € au BP 2024).
- ❖ Les subventions aux organismes publics = 1 776 500 €
 - Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) = 1 700 000 € (1 700 000 € au BP 2024),
 - Communauté de commune des grands lacs = 2 000 € (2 000 € au BP 2024),

- EPIC Hippocampus OT/OCA pour les animations de festival, carnaval, feu d'artifice et marché de Noël = 74 500 € (64 000 € au BP 2024).

❖ Les subventions aux organismes privés = 512 830 € (501 572 € au BP 2024)

Ces subventions aux associations sont imputées à l'article 6574 « subventions aux associations ». Elles se répartissent comme suit :

- Comité des œuvres sociales (COES) = 122 630 €,
- Aides aux associations = 19 750 €,
- Autres actions de coopération décentralisées (Jumelages) = 5 000 €,
- Autres services de protection des personnes et des biens = 4 200 €,
- Enseignement du 2^{ème} degré = 3 200 €,
- Sport scolaire = 2 500 €,
- Activités artistiques, actions et manifestations culturelles = 39 000 €,
- Bibliothèques, Médiathèques = 150 €,
- Musée = 500 €,
- Sports = 295 150 €,
- Manifestations sportives = 2 000 €,
- Reversement taxe des passagers à la SEPANSO = 18 750 €,

❖ Les admissions en non-valeur de créances irrécouvrables et les créances éteintes = 35 000 € (20 000 € au BP 2024).

❖ Les indemnités, frais de mission et de formation des élus = 284 080 € (266 410 € au BP 2024).

❖ Les abonnements relatifs à l'usage de logiciels = 108 100 € (44 610 € au BP 2024).

❖ Cotisation SIVU = 12 500 € (4 000 € au BP 2024).

❖ Compensation financière pour la restauration scolaire = 320 000 € (302 000 € au BP 2024).

❖ Autres : Prix attribués = 3 160 €, Intérêts moratoires = 5 000 €, Charges exceptionnelles sur opération de gestion = 50 010 €, Remboursements de frais de formation en cas de mutation = 5 000 €, Remboursements de billets du théâtre Cravey = 3 000 €.

Les dépenses financières et exceptionnelles = 843 000 €

Cet agrégat retranscrit les dépenses réelles de fonctionnement hors « gestion ». Il retrace les chapitres suivants :

Chapitres et libellés	Budget Primitif 2024	Budget Primitif 2025
Chapitre 66 : Charges financières	513 200,00 €	793 000,00 €
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	50 000,00 €	50 000,00 €
Chapitre 022 : dépenses imprévues		
Total des dépenses financières et exceptionnelles	563 200,00 €	843 000,00 €

➤ **Chapitre 66 : Charges financières : 793 000 €**

Ces charges correspondent à l'ensemble des charges liées à la gestion financière de la commune : intérêts de la dette bancaire et partenariat public privé, Intérêts Courus Non Echus (ICNE) et intérêts liés aux prêts avec option de trésorerie.

Chapitres et libellés	Budget Primitif 2024	Budget Primitif 2025
Chapitre 66 : Charges financières	513 200,00 €	793 000,00 €

Elles sont orientées à la hausse en raison du profil d'extinction de la dette, de l'emprunt de 3 millions souscrit fin 2024 et de l'emprunt de 8 millions prévu en 2025. La ventilation s'opère ainsi :

- Intérêts réglés aux échéances d'emprunts bancaires = 462 500 € (292 500 € au BP 2024),
- Intérêts de dettes du partenariat public privé PPP = 220 150 € (233 000 € au BP 2024),
- Intérêts courus non échus = 65 350 € (- 12 300 € au BP 2024),
- Intérêts sur ligne de trésorerie = 30 000 € (0 € au BP 2024),
- Frais de dossier sur emprunt à souscrire = 15 000 € (0 € au BP 2024).

➤ **Chapitre 67 : Charges exceptionnelles : 50 000 €**

Les charges exceptionnelles en M57 regroupent plus que les prévisions d'annulation de titres sur exercices antérieurs.

Chapitres et libellés	Budget Primitif 2024	Budget Primitif 2025
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	50 000,00 €	50 000,00 €

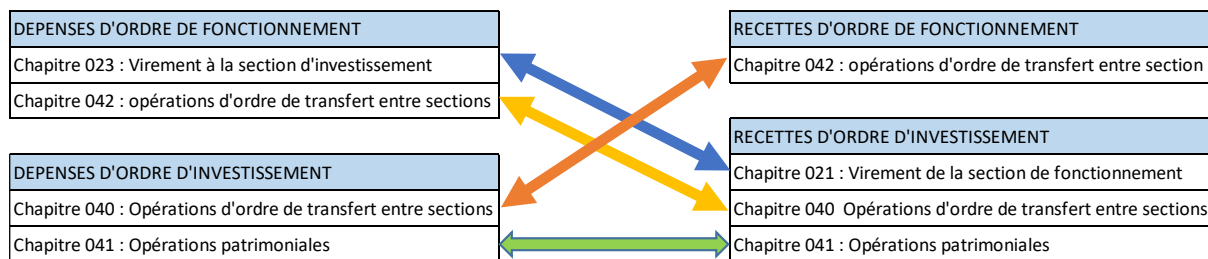
Ce sont des inscriptions de précaution intégrant les différentes écritures exceptionnelles relatives aux régularisations comptables et aux remboursements des usagers sur exercices clos.

B) LES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT : 8 827 580 €

LE PRINCIPE DES OPERATIONS D'ORDRE :

Les dépenses d'ordre en fonctionnement et en investissement n'ont pas de conséquences sur la trésorerie de la collectivité, il s'agit de jeux d'écritures qui ne donnent lieu ni à encaissement ni à décaissement.

Ces dépenses s'équilibrent toujours sur l'ensemble du budget selon le schéma suivant :



- **Le chapitre 023** représente l'épargne de gestion qui est transférée à l'investissement au chapitre 021 afin de participer au financement de cette section.
- **Le chapitre 042** en fonctionnement s'équilibre avec le chapitre 040 en investissement pour les écritures d'amortissements qui constatent l'usure des biens acquis.
- **Le chapitre 040** en investissement s'équilibre avec le chapitre 042 en fonctionnement pour les écritures d'amortissement qui constatent la dépréciation des subventions liées aux biens d'investissement qui se déprécient comptablement avec les amortissements.
- **Les chapitres 041** de la section d'investissement en dépenses et en recettes constatent les régularisations d'affectation comptable définitives de certaines dépenses d'investissement.

Chapitres et libellés	Budget Primitif 2024	Budget Primitif 2025
Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement	3 866 840,00 €	3 957 580,00 €
Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 800 000,00 €	4 870 000,00 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	8 666 840,00 €	8 827 580,00 €

- **Le chapitre 023** retrace l'autofinancement libre dégagé par la section de fonctionnement. Il participe à l'équilibre de la section de fonctionnement. Le montant transféré à l'investissement est de 3 957 580 €.
- **Le chapitre 042** retrace les dotations aux amortissements figurant au compte 6811 « Dotations aux amortissement des immobilisations » d'un montant de 4 700 000 €. Le montant est en hausse car il est la constatation comptable de l'usure des acquisitions d'investissement cumulées lors de ces dernières années et la comptabilisation désormais au prorata temporis directement sur l'année d'acquisition, avec la nomenclature M57. Les dotations aux provisions au compte 6815 « Dotation aux provisions pour risques et charges exceptionnels » sont d'un montant prévisionnel de 130 000 € (100 000 € au BP 2024) et les provisions au compte 6817 « Dotation aux

dépréciations des actifs circulants » sont d'un montant prévisionnel de 40 000 € (0 € eau BP 2024).

CONCLUSION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre pour un montant de 50 196 770 € avec une augmentation de 1 126 670 € soit + 2,30 % par rapport au budget primitif 2024.

L'autofinancement permettant de financer une partie des investissements sera de l'ordre de 3 957 580 € avec une évolution de 90 740 € soit + 2,35 %.

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Au Budget Primitif 2025, cette section s'équilibre en dépenses et en recettes à un montant total de 23 85 578,20 € (24 942 540 € au BP 2024).

1 - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement se décomposent en recettes réelles et en recettes d'ordre :

Chapitres et libellés	Budget Primitif 2024	Budget Primitif 2025
Chapitre 13 : Subventions d'investissement	1 281 880,00 €	745 000,00 €
Chapitre 16 : Emprunts et dettes	9 079 360,00 €	10 597 998,20 €
Chapitre 23 : Immobilisations en cours		
Total des recettes d'équipement	10 361 240,00 €	11 342 998,20 €
Chapitre 10 : Dotations, fonds divers, réserves (hors 1068)	2 500 000,00 €	2 400 000,00 €
Chapitre 27 : Autres immobilisations financières		
Chapitre 024 : Produits de cessions	1 142 000,00 €	115 000,00 €
Total des recettes financières	3 642 000,00 €	2 515 000,00 €
Chapitre 4582 : Opérations pour compte de tiers	1 572 460,00 €	500 000,00 €
Total des recettes réelles d'investissement	15 575 700,00 €	14 357 998,20 €
Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement	3 866 840,00 €	3 957 580,00 €
Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sect	4 800 000,00 €	4 870 000,00 €
Chapitre 041 : Opérations patrimoniales	700 000,00 €	700 000,00 €
Total des recettes d'ordre d'investissement	9 366 840,00 €	9 527 580,00 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	24 942 540,00 €	23 885 578,20 €

A) LES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT : 14 357 998,20 €

Les recettes réelles d'investissement correspondent aux recettes qui génèrent des flux de trésorerie en provenance de tiers (encaissements).

Elles se décomposent en recettes d'équipement, en recettes financières et en recettes d'opérations pour compte de tiers.

Les recettes d'équipement : 11 342 998,20 €

Les recettes d'équipement retracent les plans de financement des dépenses d'équipement.

Chapitres et libellés	Budget Primitif 2024	Budget Primitif 2025
Chapitre 13 : Subventions d'investissement	1 281 880,00 €	745 000,00 €
Chapitre 16 : Emprunts et dettes	9 079 360,00 €	10 597 998,20 €
Chapitre 23 : Immobilisations en cours		
Total des recettes d'équipement	10 361 240,00 €	11 342 998,20 €

Ces recettes se déclinent en subventions, en emprunts nouveaux.

➤ Chapitre 13 : Subventions d'investissement : 745 000 €

Chapitres et libellés	Budget Primitif 2024	Budget Primitif 2025
Chapitre 13 : Subventions d'investissement	1 281 880,00 €	745 000,00 €

Ce chapitre retrace les subventions d'équipement de l'Union Européenne, de l'Etat, de la Région Nouvelle Aquitaine, du Département de la Gironde et de la COBAS perçues au titre d'opérations d'équipement selon des critères définis par chaque organisme subventionneur.

Les recettes attendues sont :

- La subvention FEDER de l'Europe pour la réhabilitation du Conservatoire = 50 000 €,
- Le Fonds Vert de l'Etat pour la réhabilitation de la maison des associations = 182 000 €,
- Le Fonds Vert de l'Etat pour la réhabilitation du bâtiment 6 rue de l'Yser = 63 000 €,
- La subvention de la COBAS pour la piste d'athlétisme = 200 000 €,
- Les amendes de police = 250 000 € (230 000 € au BP 2024).

➤ Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilés : 10 597 998,20 €

Ce chapitre retrace l'emprunt nécessaire à l'équilibre du budget. Il n'est pas obligatoirement mobilisable.

Chapitres et libellés	Budget Primitif 2024	Budget Primitif 2025
Chapitre 16 : Emprunts et dettes	9 079 360,00 €	10 597 998,20 €

Afin de participer au financement des dépenses d'équipements, l'emprunt prévisionnel de l'exercice 2025 d'un montant de 8 millions d'euros s'appréciera en fonction du résultat de l'exercice 2024 repris au budget supplémentaire 2025 et des conditions des marchés financiers. L'emprunt « d'équilibre » formalisant la marge dégagée par la différence entre les dépenses et les recettes s'élève à 2 597 998,20 €.

Les recettes financières : 2 515 000 €

Elles correspondent aux recettes non affectées directement aux dépenses d'équipement.

Chapitres et libellés	Budget Primitif 2024	Budget Primitif 2025
Chapitre 10 : Dotations, fonds divers, reserves (hors 1068	2 500 000,00 €	2 400 000,00 €
Chapitre 27 : Autres immobilisations financières		
Chapitre 024 : Produits de cessions	1 142 000,00 €	115 000,00 €
Total des recettes financières	3 642 000,00 €	2 515 000,00 €

Ces recettes se déclinent en dotations et produits de cessions.

➤ Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves : 2 400 000 €

Ce chapitre retrace les dotations versées en section d'investissement.

Chapitres et libellés	Budget Primitif 2024	Budget Primitif 2025
Chapitre 10 : Dotations, fonds divers, reserves (hors 1068	2 500 000,00 €	2 400 000,00 €

Ces recettes correspondent :

- Au Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) perçu au titre des dépenses d'équipement réalisées en 2024 = 1 900 000 € (prévision stable par rapport à 2024),
- A la taxe d'aménagement perçue au titre des autorisation d'urbanisme = 500 000 € intégrant la baisse du nombre de permis de construire (600 000 € au BP 2024).

➤ Chapitre 024 : Produits de cessions : 115 000 €

Ce chapitre retrace les produits de vente des biens immobiliers et mobiliers de la commune.

Chapitres et libellés	Budget Primitif 2024	Budget Primitif 2025
Chapitre 024 : Produits de cessions	1 142 000,00 €	115 000,00 €

Ces recettes correspondent aux ventes prévues :

- Parcelle communale 13 rue Castelnau = 72 000 €,
- Parcelle communale 19 rue Castelnau = 43 000 €.

Les opérations pour compte de tiers : Chapitre 4582 : 500 000 €

Chapitres et libellés	Budget Primitif 2024	Budget Primitif 2025
Chapitre 4582 : Opérations pour compte de tiers	1 572 460,00 €	500 000,00 €

La construction d'un réceptif sportif intercommunal est une opération sous mandat de la COBAS pour un montant de travaux de 500 000 € en équilibre de dépenses et de recettes.

B) LES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT : 9 527 580 €

Les recettes d'ordre d'investissement n'ont pas de conséquences sur la trésorerie de la collectivité, il s'agit de jeux d'écritures qui ne donnent lieu ni à encaissements ni à décaissements.

Voir explication du principe en Dépenses d'ordre de fonctionnement.

Chapitres et libellés	Budget Primitif 2024	Budget Primitif 2025
Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement	3 866 840,00 €	3 957 580,00 €
Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sect	4 800 000,00 €	4 870 000,00 €
Chapitre 041 : Opérations patrimoniales	700 000,00 €	700 000,00 €
Total des recettes d'ordre d'investissement	9 366 840,00 €	9 527 580,00 €

- **Le chapitre 021** retrace l'autofinancement libre dégagé par la section de fonctionnement et transféré à l'investissement pour 3 957 580 €. Il participe à l'équilibre de la section d'investissement.
- **Le chapitre 040** retrace les dotations aux amortissements figurant aux comptes 28xxxx « Amortissement des immobilisations ... », déclinées selon la nature d'achat des biens, d'un montant de 4 700 000 €. Le montant est en hausse car il est la constatation comptable de l'usure des acquisitions d'investissement cumulées de ces dernières années. Les dotations aux provisions figurant au compte 15112 « Provisions pour litiges et contentieux » sont d'un montant prévisionnel de 60 000 € et au compte 4912 « Dépréciations des comptes de redevables » de 40 000 € (total de 100 000 € au BP 2024). La valorisation financière des comptes épargne temps (CET) est budgétée au compte 1542 « Provisions pour compte épargne temps » de 70 000 €.
- **Le chapitre 041** retranscrit les mouvements comptables liés aux intégrations patrimoniales pour 300 000 €. Depuis 2023 le remboursement des avances sur marchés publics se réalise par écritures simultanées en recettes et dépenses au chapitre 041 « Opérations patrimoniales » pour valorisation prévisionnelle dans l'actif d'un montant de 400 000 €.

2 - LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitres et libellés	Budget Primitif 2024	Budget Primitif 2025
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	215 980,00 €	180 414,93 €
Chapitres 204 : Subventions d'équipement	467 210,00 €	160 000,00 €
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	12 034 405,00 €	8 892 350,43 €
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	7 562 555,00 €	10 907 882,84 €
Total des dépenses d'équipement	20 280 150,00 €	20 140 648,20 €
Chapitre 10 : Dotations, fonds divers, réserves	50 000,00 €	
Chapitre 16 : Emprunts et dettes	1 889 930,00 €	2 094 930,00 €
Chapitre 27 : Autres prêts		
Total des dépenses financières	1 939 930,00 €	2 094 930,00 €
Chapitre 4581 : Opérations pour compte de tiers	1 572 460,00 €	500 000,00 €
Total des dépenses réelles d'investissement	23 792 540,00 €	22 735 578,20 €
Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sect	450 000,00 €	450 000,00 €
Chapitre 041 : Opérations patrimoniales	700 000,00 €	700 000,00 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement	1 150 000,00 €	1 150 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	24 942 540,00 €	23 885 578,20 €

Les dépenses d'investissement se composent de dépenses réelles et de dépenses d'ordre.

A) LES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT : 22 735 578,20 €

Ces dépenses se déclinent en dépenses d'équipement, en dépenses financières et en opérations pour le compte de tiers.

Les dépenses d'équipement : 20 140 648,20 €

Les dépenses d'équipement sont les acquisitions durables de biens dans le patrimoine de la commune. Elles se comptabilisent aux chapitres budgétaires :

Chapitres et libellés	Budget Primitif 2024	Budget Primitif 2025
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	215 980,00 €	180 414,93 €
Chapitres 204 : Subventions d'équipement	467 210,00 €	160 000,00 €
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	12 034 405,00 €	8 892 350,43 €
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	7 562 555,00 €	10 907 882,84 €
Total des dépenses d'équipement	20 280 150,00 €	20 140 648,20 €

INVESTISSEMENTS EN AP/CP : 15 818 848.20 €

Dans le cadre d'une politique efficiente d'investissements structurants pour la Ville, il a été décidé d'adopter pour le budget primitif 2022 trois Autorisations de Programmes (AP) et de Crédits de Paiement (CP) pour les exercices budgétaires de 2022 à 2026. Au budget primitif 2023 s'est ajoutée une quatrième Autorisation de Programme avec ses Crédits de Paiement pour l'Innovation numérique et les systèmes d'information.

Pour le Budget Primitif 2025 en comparaison avec 2024, les Crédits de Paiement se déclinent ainsi :

AUTORISATIONS DE PROGRAMMES	Crédits de Paiement 2024	Crédits de Paiement 2025
1 - Travaux sur les Bâtiments	6 889 055 €	8 774 695,00 €
2 - Travaux Voiries et Infrastructures	5 251 606 €	6 464 638,36 €
3 - Matériels de transport et véhicules	300 000 €	127 060,74 €
4 - Innovation numérique et systèmes d'information	575 000 €	452 454,10 €
Total des Crédits de Paiement =	13 015 661,00 €	15 818 848,20 €

Le détail des opérations relatives à ces programmes d'investissement est précisé avec la délibération de révision n°9 des AP/CP présentée avant la présente délibération.

INVESTISSEMENTS HORS AP/CP : 4 321 800 €

Ceux-ci sont composés des investissements de l'ensemble des services, hors les Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement, en faisant la distinction entre les services techniques et les autres services.

Principaux investissements des services techniques hors AP/CP : 2 267 300 €

- Travaux voiries, infrastructures, éclairage public : 672 000 €
 - Etudes et diagnostics voirie : 60 000 €,
 - Jalonnements et panneaux : 40 000 €,
 - Etudes Pôle d'échange multimodal (PEM) : 200 000 €,
 - Terrassement CTM Cazaux : 12 000 €,
 - Blocs béton « anti béliers » : 10 000 €,
 - Reprise terrasse bois accès plage Corniche + marché municipal : 20 000 €,
 - Matériels pour régie électricité/manifestations : 10 000 €,
 - Renouvellement des bornes électriques des manifestations : 200 000 €,
 - Extension réseau ENEDIS : 20 000 €,
 - Déploiement des bornes de recharge IRVE : 80 000 €,
 - Référencement réseaux secs privés : 20 000 €.

- Travaux d'entretien du patrimoine : 678 500 €
 - Outillage commun, matériel et équipements de bureau, mobilier, électroménager du magasin : 48 700 €,
 - Tables, chaises, bancs et tentes et pour le service logistique : 17 800 €,
 - Plantations, aménagements paysagers, création et mise aux normes des aires de jeux, abri vélo et mobilier urbain : 230 000 €,
 - Matériels et outillages pour les services jardin, propreté, forêt (mini pelle 20 K€) et sports : 97 000 €,
 - Etudes économies d'énergie, adductions de réseaux, relamping, gros entretien et renouvellement avec amélioration des systèmes de production : 285 000 €.

- Travaux neufs bâtiments : 875 000 €
 - Couverture padels de Cazaux : 20 000 €,
 - Ombrières au CTM de La Teste : 115 000 €,
 - Reconstruction de la cabane Gemeyre : 20 000 €,
 - Reconstruction de la cabane Labat du porge à Cazaux : 20 000 €,
 - Démolition Zikzac : 80 000 €,
 - Démolition îlot des boyens : 150 000 €,
 - Etude MO Cercle de voir du Pyla : 50 000 €,
 - Travaux dans les écoles : 80 000 €,
 - Création d'une zone de déchetterie au CTM de La Teste : 30 000 €,
 - Ravalement des grilles et gardes corps de la bibliothèque : 18 000 €,
 - Ligne de vie sur toitures des tennis couvert Cazaux et La Teste : 40 000 €,
 - Ravalement vestiaires Open Plaine G. Moga : 20 000 €,
 - Changement portes et fenêtres mais de quartier des Miquelots : 12 000 €,
 - Création stockage carburants Cazaux et Pyla : 12 000 €,
 - Mise aux normes de sécurité atelier menuiserie : 23 000 €,
 - Remplacement de 2 bennes de 20m3 CTM Cazaux : 21 000 €,
 - Renouvellement outillages pour régies : 12 000 €,
 - Travaux dans les bâtiments communaux : 152 000 €.

- Equipements divers : 41 800 €
 - Purgeurs freins, pompe à huiles, vidangeur : 12 000 €,
 - Tapis et fauteuil accès plage pour PMR, défibrillateurs : 11 500 €,
 - Lignes d'eau, bouée de mouillage, mat de flamme, 3 paddles rescue : 7 000 €,
 - Matériel pour postes de secours : 1 300 €,
 - 4 dispositifs d'alarme de travailleurs isolés, bouchons d'oreilles moulés : 10 000 €.

Investissements hors services techniques et hors AP/CP : 2 054 500 €

- Développement complémentaire site internet de la Ville : 7 500 €,
- Electro-ménagers : 1 000 €,
- Hypothèse d'avances versées dans le cadre de certains marchés publics : 200 000 €,
- Matériels informatiques et radios, réseaux câblés, téléphonie, petites fournitures informatiques, matériels de communication internes / borne affichage légal : 33 050 €,
- Classes mobiles et vidéoprojecteurs : 28 000 €,
- Ecrans dynamiques de communication externe : 9 100 €,
- Micros salle du conseil municipal participation de 50 % : 35 000 €,
- Equipements de la police municipale : armes, gilets pare-balles, pistolets à impulsion électrique, caméras piétons : 26 410 €,
- Matériels de formation : 2 000 €,
- 4 Isoloirs et 2 urnes pour élections : 5 000 €,
- Evolution logiciel Cimetière : 350 €,
- Restauration de registres et plans, fournitures archiviste : 5 000 €,
- Panneaux d'information pour parcours patrimoine : 10 000 €,
- Panneaux informatifs sur les prés salés ouest : 18 000 €,
- Surcharge foncière : opération Lody de Clairienne : 130 000 €,
- Acquisition de terrains nus, de voirie, bâtis, forêt usagère et frais d'acte notarié : 809 000 €,
- Enveloppe pour investissements transversaux dans les services : 300 000 €,
- Etudes, enquêtes, documents d'urbanisme et cadastre (révision PLU) : 69 240 €,
- Démolition et reconstruction poste de secours Petit Nice : 175 000 €,
- Petits équipements sportifs, bris de joueurs stade Jean-de-Grailly : 12 000 €,
- Grilles d'exposition pour la galerie la source : 700 €,
- Projecteurs, micro, rideaux de velours pour le Théâtre : 29 450 €,
- Achat de collections, rayonnages métalliques, restauration des collections et œuvres d'arts pour les collections muséales : 12 850 €,
- Matériels pour l'atelier créatif de la culture : 500 €,
- Mobiliers, électro-ménagers complémentaires et jeux extérieurs/périscolaires pour les écoles dont dotation pour la nouvelle école Miquelots : 33 500 €,
- Renouvellement courant de matériel de restauration : 3 500 €,
- Mobiliers, électro-ménagers, matériels spécifiques pour la petite enfance : 8 350 €,
- Subvention d'investissement pour les pistes d'athlétisme AST : 30 000 €,
- Budget participatif d'investissement : 60 000 €.

Les dépenses financières : 2 094 930 €

Chapitres et libellés	Budget Primitif 2024	Budget Primitif 2025
Chapitre 10 : Dotations, fonds divers, réserves	50 000,00 €	
Chapitre 16 : Emprunts et dettes	1 889 930,00 €	2 094 930,00 €
Chapitre 27 : Autres prêts		
Total des dépenses financières	1 939 930,00 €	2 094 930,00 €

➤ **Chapitre 16 : Emprunts et dettes : 2 094 930 €**

Ce chapitre retrace les remboursements de capital lié à la dette de la Ville.

Chapitres et libellés	Budget Primitif 2024	Budget Primitif 2025
Chapitre 16 : Emprunts et dettes	1 889 930,00 €	2 094 930,00 €

Conformément aux tableaux d'amortissement des emprunts constituant le profil de la Dette de la commune, à l'intégration de l'emprunt de 3 millions d'euros fin 2024 et des simulations d'emprunt de 8 millions d'euros en 2025, il sera remboursé 1 750 000 € au titre de la dette bancaire sur l'exercice 2025.

Parallèlement est remboursé depuis 2014 la part « capital » du loyer du contrat de Partenariat Public Privé (PPP) de l'Hôtel de ville. Celui-ci sera payé trimestriellement pour un montant total de 327 000 € en 2025.

Deux emprunts à taux zéro auprès de la CAF pour des travaux dans des centres sociaux se remboursent à hauteur de 17 930 € en 2025.

Les opérations pour compte de tiers : Chapitre 4581 : 500 000 €

Chapitres et libellés	Budget Primitif 2024	Budget Primitif 2025
Chapitre 4581 : Opérations pour compte de tiers	1 572 460,00 €	500 000,00 €

La construction d'un réceptif sportif intercommunal est une opération sous mandat de la COBAS pour un montant de travaux de 500 000 € en équilibre de dépenses et de recettes.

B) LES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT : 1 150 000 €

Les dépenses d'ordre d'investissement n'ont pas d'incidence sur la trésorerie de la collectivité, il s'agit d'un jeu d'écritures qui ne donne lieu ni à encaissement ni à décaissement.

Voir explication du principe en Dépenses d'ordre de fonctionnement.

Chapitres et libellés	Budget Primitif 2024	Budget Primitif 2025
Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sect	450 000,00 €	450 000,00 €
Chapitre 041 : Opérations patrimoniales	700 000,00 €	700 000,00 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement	1 150 000,00 €	1 150 000,00 €

- **Le chapitre 040** retrace les dépréciations de subventions transférables au compte 777 « Quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat » = 200 000 € et la valorisation des travaux en régie figurant au compte 722 « Travaux en régie – Immobilisations corporelles » = 250 000 €.

- **Le chapitre 041** retranscrit les mouvements comptables liés aux intégrations patrimoniales pour 300 000 €. Depuis 2023 le remboursement des avances sur marchés publics se réalise par écritures simultanées en recettes et dépenses au chapitre 041 « Opérations patrimoniales » pour valorisation prévisionnelle dans l'actif d'un montant de 400 000 €.

CONCLUSION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre pour un montant de 23 885 578,20 € avec une diminution de 1 056 961,80 € par rapport au budget primitif 2024, soit une variation de 4,24%. Cependant les dépenses d'équipement restent stables à 20 Millions €, avec une légère diminution de 139 501,80 €, soit une variation de – 0,69 %.

Les opérations patrimoniales en lien avec le Patrimoine de la Ville restent stables.

CONCLUSION DU BUDGET PRIMITIF 2025 : **BUDGET PRINCIPAL**

Dans un contexte d'inflation, marqué notamment par une hausse des prix de l'ensemble des biens, des prestations et des salaires, la Ville de La Teste de Buch poursuit avec toute la prudence requise, le projet ambitieux d'investissements et de services à la population tourné résolument vers un avenir plus maîtrisé, plus protecteur et plus économe énergétiquement ainsi que plus responsable face à la transition écologique, s'inscrivant dans une démarche de responsabilité sociétale de son organisation (RSO).

Le budget principal s'équilibre au Budget Primitif 2025 à la somme totale de 74 082 348,20 €.

Ce montant ne reprend pas les excédents antérieurs (le Compte Administratif 2024 du budget principal n'est pas voté à ce jour). Ses résultats seront repris dans le cadre du Budget Supplémentaire 2025 du budget principal.

Ce projet de Budget Primitif 2025 s'inscrit dans un cadre budgétaire qui se caractérise par :

- Une stabilité des taux d'imposition,
- La dynamique de son autofinancement,
- La maîtrise de son endettement à un seuil pondéré,
- La poursuite d'investissements pluriannuels,
- Une gestion raisonnée entre les recettes et les dépenses.

BUDGET PRIMITIF 2025 : LES BUDGETS ANNEXES

Les budgets annexes de l'Île aux Oiseaux et du Pôle Nautique retranscrivent des compétences optionnelles exercées par la Ville de La Teste de Buch.

La structure de financement de ces budgets reste stable, à l'exception d'investissements ponctuels et des subventions afférentes. De ce fait, les montants des inscriptions budgétaires varient donc à la marge d'un exercice à l'autre.

BUDGET ANNEXE DE L'ÎLE AUX OISEAUX

Le budget annexe de l'Île aux Oiseaux retranscrit les mouvements budgétaires propres aux dépenses liées à la gestion de l'Île aux Oiseaux conformément au plan de gestion établi en concertation avec le Conservatoire du Littoral.

COMMUNE DE LA TESTE DE BUCH - BUDGET ANNEXE L'ÎLE AUX OISEAUX EN M57

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Chapitres et libellés	Budget Primitif 2024	Budget Primitif 2025	Chapitres et libellés	Budget Primitif 2024	Budget Primitif 2025
Chapitre 011 : Charges à caractère général	64 480,00 €	55 603,00 €	Chapitre 013 : Atténuation de charges		
Chapitre 012 : Charges de personnel	56 500,00 €	61 000,00 €	Chapitre 70 : Produits des services, du domaine et vente	84 800,00 €	85 000,00 €
Chapitre 014 : Atténuation de produits			Chapitre 73 : Impôts et taxes		
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante			Chapitre 74 : Dotations et participations	52 400,00 €	44 800,00 €
Total des dépenses de gestion courante	120 980,00 €	116 603,00 €	Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante		
			Total des recettes de gestion courante	137 200,00 €	129 800,00 €
Chapitre 66 : Charges financières			Chapitre 76 : Produits financiers		
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles			Chapitre 77 : Produits exceptionnels		
Chapitre 022 : dépenses imprévues					
Total des dépenses réelles de fonctionnement	120 980,00 €	116 603,00 €	Total des recettes réelles de fonctionnement	137 200,00 €	129 800,00 €
Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement					
Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sect	17 440,00 €	17 211,00 €	Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sect	1 220,00 €	4 014,00 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	17 440,00 €	17 211,00 €	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	1 220,00 €	4 014,00 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	138 420,00 €	133 814,00 €	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	138 420,00 €	133 814,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Chapitres et libellés	Budget Primitif 2024	Budget Primitif 2025	Chapitres et libellés	Budget Primitif 2024	Budget Primitif 2025
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles			Chapitre 13 : Subventions d'investissement	27 280,00 €	6 144,00 €
Chapitres 204 : Subventions d'équipement			Chapitre 16 : Emprunts et dettes		
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	43 500,00 €	19 341,00 €	Chapitre 23 : Immobilisations en cours		
Chapitre 23 : Immobilisations en cours			Total des recettes d'équipement	27 280,00 €	6 144,00 €
Total des dépenses d'équipement	43 500,00 €	19 341,00 €			
Chapitre 10 : Dotations, fonds divers, réserves			Chapitre 10 : Dotations, fonds divers, réserves (hors 1068)		
Chapitre 16 : Emprunts et dettes			Chapitre 27 : Autres prêts		
Chapitre 27 : Autres prêts			Chapitre 024 : Produits de cessions		
Total des dépenses financières	- €	- €	Total des recettes financières	- €	- €
Chapitre 45 : Opérations pour compte de tiers			Chapitre 45 : Opérations pour compte de tiers		
Total des dépenses réelles d'investissement	43 500,00 €	19 341,00 €	Total des recettes réelles d'investissement	27 280,00 €	6 144,00 €
Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sect	1 220,00 €	4 014,00 €	Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement		
Chapitre 041 : Opérations patrimoniales			Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sect	17 440,00 €	17 211,00 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement	1 220,00 €	4 014,00 €	Chapitre 041 : Opérations patrimoniales		
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	44 720,00 €	23 355,00 €	Total des recettes d'ordre d'investissement	17 440,00 €	17 211,00 €
			TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	44 720,00 €	23 355,00 €

TOTAL DU BUDGET EN DEPENSES	183 140,00 €	157 169,00 €	TOTAL DU BUDGET EN RECETTES	183 140,00 €	157 169,00 €
------------------------------------	---------------------	---------------------	------------------------------------	---------------------	---------------------

1 - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT : 133 814 €

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 133 814 € comme suit :

A) Les recettes de fonctionnement :

❖ RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT : 129 800 €

- **Chapitre 70 : Produits de services, du domaine : 85 000€**
Recettes des autorisations d'occupation temporaire (AOT) des cabanes.
- **Chapitre 74 : Dotations et participations : 44 800 €**
Subventions du Conseil Départemental de la Gironde (14 800 €) et de l'Agence de l'eau de l'Adour Garonne (30 000 €) relatives à la gestion de l'espace protégé de l'île aux oiseaux.

❖ RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT : 4 014 €

- **Chapitre 042 : Opérations d'ordre transfert entre sections : 4 014 €**
Dépréciation des subventions perçues des exercices précédents et de celle prévue en 2025.

B) Les dépenses de fonctionnement :

❖ DEPENSES REELLES : 116 603 €

- **Chapitre 011 : Charges à caractère général : 55 603 €**
Dépenses liées à la gestion durable de cet espace.
- **Chapitre 012 : Charges de personnel : 61 000€**
Rémunération du gardien du site et de la mise à disposition à hauteur de 25 % du gardien affecté aux prés salés.

❖ DEPENSES D'ORDRE : 17 211 €

- **Chapitre 042 : Opérations d'ordre transfert entre sections : 17 211 €**
Amortissement des immobilisations acquises antérieurement et au cours de l'année 2025.

2 - LA SECTION D'INVESTISSEMENT : 23 355 €

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 23 355 € comme suit :

A) Les recettes d'investissement :

❖ RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT : 6 144€

- **Chapitre 13 : Subventions d'investissement : 6 144 €**
La subvention lissée sur 8 ans versée par l'agence de l'Eau pour l'achat du bateau gorge bleue pour un montant annuel de 6 144 €.

❖ RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT : 17 211 €

- **Chapitre 040 : Opérations d'ordre transfert entre sections : 17 211 €**

Amortissement des immobilisations acquises antérieurement et au cours de l'année 2025.

B) Les dépenses d'investissement :

❖ **DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT : 19 341 €**

➤ **Chapitre 21 : Immobilisations corporelles : 19 341 €**

L'ensemble des dépenses d'investissement nécessaires à la mise en œuvre du plan de gestion.

❖ **DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT : 4 014 €**

➤ **Chapitre 040 : Opérations d'ordre transfert entre sections : 4 014 €**

Amortissement des immobilisations acquises antérieurement et de celles prévues en 2025.

CONCLUSION DU BUDGET PRIMITIF 2025 : BUDGET ANNEXE ÎLE AUX OISEAUX

Le budget annexe Île aux Oiseaux s'équilibre au Budget Primitif 2025 à la somme totale de 157 169 € avec une baisse de 25 971 € soit – 14,18 % .

Ce montant ne reprend pas les excédents antérieurs (le Compte Administratif 2024 de l'Île aux oiseaux n'est pas voté à ce jour). Ses résultats seront repris dans le cadre du Budget Supplémentaire 2025 du budget annexe Île aux Oiseaux.

BUDGET ANNEXE DU PÔLE NAUTIQUE

Le budget annexe Pôle nautique retrace les mouvements budgétaires propres aux dépenses liées aux activités de la gestion de la halte nautique de Cazaux et des corps-morts des zones de mouillages du Pyla et de l'Aiguillon à la La Teste de Buch.

COMMUNE DE LA TESTE DE BUCH - BUDGET ANNEXE PÔLE NAUTIQUE EN M4

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitres et libellés	Budget Primitif 2024	Budget Primitif 2025	Chapitres et libellés	Budget Primitif 2024	Budget Primitif 2025
Chapitre 011 : Charges à caractère général	423 380,00 €	447 930,00 €	Chapitre 013 : Atténuation de charges		
Chapitre 012 : Charges de personnel	132 160,00 €	146 000,00 €	Chapitre 70 : Produits des services, du domaine et vente	615 650,00 €	655 000,00 €
Chapitre 014 : Atténuation de produits			Chapitre 73 : Impôts et taxes		
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	200,00 €	1 160,00 €	Chapitre 74 : Dotations et participations		
Total des dépenses de gestion courante	555 740,00 €	595 090,00 €	Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante		
Chapitre 66 : Charges financières			Total des recettes de gestion courante	615 650,00 €	655 000,00 €
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles		1 160,00 €	Chapitre 76 : Produits financiers		
Chapitre 022 : dépenses imprévues			Chapitre 77 : Produits exceptionnels		
Total des dépenses réelles de fonctionnement	555 740,00 €	596 250,00 €	Total des recettes réelles de fonctionnement	615 650,00 €	655 000,00 €
Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement					
Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sect	69 300,00 €	68 140,00 €	Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sect	9 390,00 €	9 390,00 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	69 300,00 €	68 140,00 €	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	9 390,00 €	9 390,00 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	625 040,00 €	664 390,00 €	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	625 040,00 €	664 390,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitres et libellés	Budget Primitif 2024	Budget Primitif 2025	Chapitres et libellés	Budget Primitif 2024	Budget Primitif 2025
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles			Chapitre 13 : Subventions		
Chapitres 204 : Subventions d'équipement			Chapitre 16 : Emprunts et dettes		
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	59 910,00 €	58 750,00 €	Chapitre 23 : Immobilisations en cours		
Chapitre 23 : Immobilisations en cours			Total des recettes d'équipement	- €	- €
Total des dépenses d'équipement	59 910,00 €	58 750,00 €	Chapitre 10 : Dotations, fonds divers, réserves (hors 1068)		
Chapitre 10 : Dotations, fonds divers, réserves			Chapitre 27 : Autres prêts		
Chapitre 16 : Emprunts et dettes			Chapitre 024 : Produits de cessions		
Chapitre 27 : Autres prêts			Total des recettes financières	- €	- €
Total des dépenses financières	- €	- €	Chapitre 45 : Opérations pour compte de tiers		
Total des dépenses réelles d'investissement	59 910,00 €	58 750,00 €	Total des recettes réelles d'investissement	- €	- €
Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sect	9 390,00 €	9 390,00 €	Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement		
Chapitre 041 : Opérations patrimoniales			Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sect	69 300,00 €	68 140,00 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement	9 390,00 €	9 390,00 €	Chapitre 041 : Opérations patrimoniales		
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	69 300,00 €	68 140,00 €	Total des recettes d'ordre d'investissement	69 300,00 €	68 140,00 €
			TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	69 300,00 €	68 140,00 €

TOTAL DU BUDGET EN DEPENSES	694 340,00 €	732 530,00 €	TOTAL DU BUDGET EN RECETTES	694 340,00 €	732 530,00 €
------------------------------------	---------------------	---------------------	------------------------------------	---------------------	---------------------

1) LA SECTION DE FONCTIONNEMENT : 664 390 €

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 664 390 € comme suit :

A) Les recettes de fonctionnement :

❖ RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT : 655 000 €

➤ Chapitre 70 : Produits des services, du domaine : 655 000 €

Recettes des locations d'emplacements à la halte nautique de Cazaux (205 000 €) et des corps morts sur les zones de mouillage (450 000 €).

❖ **RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT : 9 390 €**

- **Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections : 9 390 €**
Dépréciation des subventions reçues des exercices précédents.

B) Les dépenses de fonctionnement :

❖ **DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT : 596 250 €**

- **Chapitre 011 : Charges à caractère général : 447 930 €**
Cumul des charges relatives à la gestion des Halte nautique et Corps-morts.
- **Chapitre 012 : Charges de personnel : 146 000 €**
Rémunération des personnels de la halte nautique de Cazaux et des mouillages de la zone de La Teste de Buch ainsi que de la zone du Pyla.
- **Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : 1 160 €**
Prévision si demande d'admission en non-valeur de créances antérieures par le comptable assignataire.
- **Chapitre 67 : Charges exceptionnelles : 1 160 €**
Prévision si demande de remboursement pour cas de force majeur au cours de d'exercices antérieurs.

❖ **DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT : 68 140 €**

- **Chapitre 042 : Opérations d'ordre transfert entre sections : 68 140 €**
Amortissement des immobilisations acquises antérieurement.

2 - LA SECTION D'INVESTISSEMENT : 68 140 €

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 68 140 € comme suit :

A) Les recettes d'investissement :

❖ **RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT : 68 140€**

- **Chapitre 040 : Opérations d'ordre transfert entre sections : 68 140 €**
Amortissement des immobilisations acquises antérieurement.

B) Les dépenses d'investissement :

❖ **DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT : 58 750 €**

- **Chapitre 21 : Immobilisations corporelles : 58 750 €**
 - Equipements nautiques (bouées, fouets ...) : 15 000 €,

- Petits matériels et outillages (brouette, débroussailleuse) : 1 000 €,
- Equilibre de la section d'investissement : 42 750 €.

❖ **DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT : 9 390 €**

- **Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections : 9 390 €**
Dépréciation des subventions reçues des exercices précédents.

CONCLUSION DU BUDGET PRIMITIF 2025 : BUDGET ANNEXE PÔLE NAUTIQUE

Le budget annexe Pôle Nautique s'équilibre au Budget Primitif 2025 à la somme totale de 732 530 € avec une augmentation de 38 190 € soit + 5,5 %.

Ce montant ne reprend pas les excédents antérieurs (le Compte Administratif 2024 du Pôle Nautique n'est pas voté à ce jour). Ses résultats seront repris dans le cadre du Budget Supplémentaire 2025 du budget annexe Pôle Nautique.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213305295-20241212-DEL2024_12_613-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2024
Affichage : 18/12/2024

Le Maire de La Teste de Buch, Patrick DAVET

